

Compte Rendu du Conseil Municipal de Presle

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet, Le Conseil Municipal de Presle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COVAREL Éric, Maire de PRESLE.

Présents : COVAREL Éric, BOUCLIER Evelyne, PESENTI Jean-Michel, CHATANAY Corinne, CADOUX Jean-Claude.

Absents excusés : BRECHET Armel, MORENO Monique.

Absents : VOGEL Mathilde, VEROLLET Marc.

Nombre de votants : 5

Secrétaire de séance : Evelyne BOUCLIER

Date de la convocation : 26 juin 2019

Ordre du jour :

1. Délibération : Espace Jeunes Haut Grésivaudan – Point Information Jeunesse (PIJ)
2. Délibération : Travaux -marquage – accessibilité école
3. Information : Point sur les travaux « Piste forestière de Prodin »
4. Information : Dissolution du Sabre
5. Divers

Début de séance : 20 heures 00

1. Délibération : Espace Jeunes Haut Grésivaudan – Point Information Jeunesse (PIJ)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr Bernard MICHON, Président de la Communauté de Communes « Le Grésivaudan », relatif à l'espace jeunes Haut Grésivaudan qui explique que depuis le 1^{er} février 2019, la gestion de l'espace jeunes du haut Grésivaudan a été réattribuée à l'association Léo Lagrange pour l'ensemble des services suivants :

- ALSH péri et extrascolaire,
- accueil jeunes jusqu'à 25 ans,
- prévention éducative (en complément de l'association Apase qui intervient sur le reste du territoire).

L'association reçoit le soutien financier de la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » en complément de celui de la CAF de l'Isère et de la commune de Pontcharra.

L'association Leo Lagrange travaille en plus à la structuration et labellisation d'un point information jeunesse (PIJ), nouveau service qui permettrait aux jeunes du territoire d'être accompagnés dans leurs projets et questions concernant l'orientation, le logement, la santé, les loisirs, la mobilité internationale, etc. Afin de permettre à ce service ressource de se déployer et de se pérenniser, il est aujourd'hui demandé à toutes les communes, dont les jeunes fréquentent le collège ou le lycée de Pontcharra, de se mobiliser et d'apporter leur soutien financier. Une ventilation du coût de revient de ce PIJ a été calculé en fonction des effectifs du collège et du lycée. Toutes les communes ayant un minimum de 5 jeunes dans ces deux établissements scolaires sur l'année scolaire en cours (2018/2019) ont été intégrées au calcul.

La commune de Presle a actuellement 6 jeunes inscrits au lycée ou au collège de Pontcharra. Le montant de la participation pour l'année 2019 s'élèverait à 200.25€. Cette participation ferait l'objet d'une convention qui pourrait être révisée annuellement pour permettre un réajustement en fonction du coût réel du service et des effectifs des établissements.

Monsieur le Maire soumet cette participation au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération donne son accord à l'unanimité pour accepter cette participation et charge Monsieur le Maire de la mise en place d'une convention avec la Communauté de Communes « Le Grésivaudan ».

2. Délibération : Travaux -marquage – accessibilité école

Travaux de marquage : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux devis demandés pour les marquages au sol :

- Le marquage des places handicapées (*La loi accessibilité du 11 février 2005*) des parkings de la mairie de la salle polyvalente, de l'église (peinture au sol + panneau réglementaire). Le devis le moins élevé est chiffré à 1 574.50€ HT.
- La reprise des marquages parkings et passages piétons existants. Le devis le moins élevé est chiffré à 1 190.40€ HT.

Travaux accessibilité école : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qui ont été demandés à trois entreprises de maçonnerie en vue de rendre l'école élémentaire accessible aux personnes à mobilité réduite (*La loi accessibilité du 11 février 2005*). Le devis le moins élevé est chiffré à 2 960.00€ HT.

Monsieur le Maire propose de retenir pour ces travaux les devis les moins élevés.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité cette proposition.

Concernant le changement des portes de l'école, des demandes de devis sont en cours. Cette question sera vue à la rentrée de septembre.

3. Information : Point sur les travaux « Piste forestière de Prodin »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entreprise TMTC a été missionnée par l'ONF dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire a missionné le cabinet de géomètre.

4. Information : Dissolution du Sabre

Monsieur le Maire explique que suite à la prise de compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de communes Cœur de Savoie (côté Savoie) et la communauté de communes « Le Grésivaudan » (côté Isère), le Syndicat intercommunal d'assainissement du Bréda (SABRE) a été dissout. La liquidation de l'actif et du passif, fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (Savoie-Isère).

La répartition de l'actif et du passif sera effectuée conformément à cet arrêté inter-préfectorale. Chaque commune adhérente devra intégrer la part qui la concerne dans son budget et la reverser à la Communauté de Communes dont elle dépend. Ces opérations feront l'objet d'une décision modificative du budget communal.

5. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les coupes de bois n'ont pas été vendues au 18 juin 2019, les offres qui ont été faites étaient inférieures au prix de retrait fixé. La vente est reportée à l'automne.

L'éparage des voiries communales sera fait avant le 14 juillet.

L'employé communal a travaillé samedi 29 juin avec les Amis de Prodin

Suite aux orages de dimanche soir le ruisseau du Léat a débordé. Celui-ci est sous la compétence de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Monsieur le Maire a rendez-vous avec la personne en charge de cette mission mercredi 03 juillet 2019 sur place.

Fin de séance 21 heures 30

Presle le 1^{er} juillet 2019,

Le Maire,

COVAREL Éric

